

CONFERENCE DE PRESSE DU 19 JANVIER 2017

Paul Rechsteiner, président de l'USS

La réforme de l'imposition des entreprises coûtera 1 000 francs à chaque ménage

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) dépasse tout ce que la Suisse a jamais vu à ce jour en matière de fiscalité. Les nouvelles déductions fiscales et les baisses de l'impôt sur le bénéfice pour les entreprises ainsi que, finalement, leurs actionnaires coûteront à chaque ménage au moins 1 000 francs par année.

Jusqu'à présent, le Conseil fédéral a refusé de divulguer les pertes qu'entraînera cette réforme. Pareille politique de dissimulation a manifestement de bonnes ou, pour être plus précis, de mauvaises raisons d'être. Si l'on additionne en effet les chiffres pour l'heure disponibles concernant la Confédération et les cantons, on arrive à des pertes fiscales d'au moins 3 milliards de francs. Mais manquent des cantons économiquement importants comme ceux d'Argovie et de Zoug. Les pertes potentielles sont donc effectivement beaucoup plus élevées. Cette réforme sera coûteuse au moins 1 000 francs à chaque ménage (pour 3,6 millions de ménages). Cela se traduira en un démantèlement des prestations publiques, des hausses d'impôts et de nouveaux émoluments et taxes. Les grandes entreprises et leurs actionnaires seront les profiteurs.

Jusqu'à il y a 20 ans, personne ne contestait que les entreprises devaient payer des impôts comme les personnes physiques. Car elles aussi ont besoin, comme tout un chacun, de routes en bon état et de transports publics, d'une formation de qualité et d'un État de droit qui fonctionne. Mais ces dernières années, les entreprises et leurs actionnaires ont commencé à tourner le dos à ces principes qui allaient autrefois de soi ; cela, aux dépens de tous les autres et à travers des baisses d'impôt énormes, alors que les bénéficiaires augmentent. La RIE III pousse à l'extrême cette aberration.

Au-delà d'une baisse des taux d'imposition du bénéfice encore jamais vue, on a inventé de nouvelles déductions pour les entreprises. Ainsi, ces dernières pourront faire des déductions sur leur capital propre, soit pour des coûts qu'ils n'ont jamais eus (ledit « impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts »). Quel propriétaire de sa maison peut déduire des coûts qu'il n'a jamais eus, sans parler du locataire désavantagé ici ? L'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts est contraire non seulement au bon sens, mais aussi à la décence élémentaire. Les gens comme vous et moi peuvent tout au plus déduire des coûts effectifs et doivent s'acquitter d'une éventuelle franchise. Mais à l'avenir, les entreprises devraient pouvoir, en plus de la déduction sur leurs capitaux propres, déduire

150 % de leur frais réels de recherche et développement. Les nouvelles formes de déductions fiscales destinées aux entreprises occasionneront de toute façon d'importantes pertes fiscales.

Rappelons encore une fois la désastreuse deuxième réforme de l'imposition des entreprises du conseiller fédéral de l'époque Hans-Rudolf Merz. À ce jour, elle a entraîné 13 milliards de pertes fiscales et 2 milliards pour l'AVS. Le conseiller fédéral Merz avait prévu des pertes à court terme de quelques dizaines de millions et à long terme, des centaines de millions de recettes supplémentaires. La tromperie dont le peuple a été victime ici fut si grossière que le Tribunal fédéral a constaté, dans un arrêt historiquement unique (12.2011), que le Conseil fédéral avait massivement violé la liberté de vote en informant de manière erronée sur les conséquences de la réforme.

Le conseiller fédéral Ueli Maurer veut manifestement aller maintenant plus loin encore que la tromperie réalisée en son temps par le conseiller fédéral Merz. Au lieu d'informer sérieusement la population sur les pertes fiscales induites par la RIE III, il prétend tout à coup, sans tenir compte des faits réels, qu'un non à cette dernière, donc en cas de statu quo, il appliquerait immédiatement un gigantesque programme d'austérité. Pour en arriver à de telles menaces, Monsieur Maurer doit de toute évidence se trouver à court d'arguments.

En Suisse, la charge fiscale des entreprises est déjà extrêmement basse en comparaison internationale. Il n'y a aucune raison de privilégier fiscalement encore plus ces dernières au détriment de tous les autres. Les principes de la justice fiscale et de l'imposition selon la capacité économique doivent aussi s'appliquer aux entreprises.

Nous avons besoin d'une réforme de l'imposition des entreprises présentant un bon rapport prix-prestation qui soit aussi défendable au plan international. Pas d'un nouveau projet de baisse d'impôt pour les entreprises et leurs actionnaires, aux dépens de tous les autres.